

INTERVENTION CGT SUR LA DEPENDANCE - 15 AVRIL 2011-

La santé, définie en 1947 par l'organisation mondiale de la santé (OMS) comme « un complet état de bien être physique, mental et social » est un droit humain fondamental qui se gagne (ou se perd) à n'importe quel moment de la vie.

Les accidents et les maladies (cancers, A.V.C....) sont autant de situations qui peuvent amener les personnes de tous âges à réduire leurs capacités à agir ou penser de façon optimum.

Aujourd'hui les conséquences liées à cette dégradation de l'intégrité de la personne jusqu'à 60 ans sont compensées par le principe et les fondements même de la Sécurité Sociale et de la branche Santé qui garantit une réponse aux aléas de la vie.

Demain, quelle cause justifierait de considérer qu'à 61 ans la question de limitation partielle ou totale d'autonomie s'appellerait tout à coup dépendance ? Quelle explication brutale pourrait être donnée au fait qu'un individu de 61 ans devienne une charge insupportable à notre société quand celle-ci a jusqu'à présent trouvé les moyens d'un équilibre solidaire pour subvenir à ses besoins essentiels ? Le rapport présenté ici relève cette incohérence que la CGT ne peut qu'appuyer en n'en soulignant l'injustice flagrante. Mais il ne s'agit pas là d'une question de vocabulaire qui ferait polémique mais bien d'un choix politique qui vise à briser l'équilibre cohérent de l'assurance maladie pour le livrer à la dérive des principes de marchandisation.

Certes, en Pays de Loire, le nombre de personne ayant besoin d'aide pour l'autonomie va progresser (en 2040, 31,4 % de sa population aura plus de 60 ans) mais n'oublions pas que 73 % des personnes de plus de 90 ans vivent encore à domicile et que toutes ne nécessiteront pas les mêmes types d'aides. Il est donc urgent de développer des structures d'aide à domicile, avec du personnel à temps plein, formé, qualifié et correctement rémunéré qui permette un suivi qualitatif de la personne aidée. Il est plus qu'urgent de développer des établissements diversifiés, publics ou assimilés avec un taux suffisant d'encadrement en personnel qualifié. Comme le souligne ce rapport, l'intérêt d'un investissement économique dans ce secteur est aujourd'hui primordial et la CGT tient à le développer plus encore.

Ces engagements financiers importants, à hauteur des enjeux de qualité de vie et de perspectives d'une société équitable et humaine doivent relever d'un service public de l'autonomie.

Selon Bercy, les sommes affectées à la perte d'autonomie ont représenté, en 2010, 24 milliards d'euros pour l'ensemble des aides publiques. Cela représente 1,3 % du PIB. D'ici 2015, le besoin de financement s'élèverait à un peu moins d'un point de PIB. En avril 2010, le haut Conseil de l'assurance maladie a estimé que, d'ici quarante ans, les dépenses de santé liées à l'augmentation de la durée de vie représenteront 1/10 de la croissance des dépenses annuelles.

Dans le contexte de crise où l'économie française souffre d'une insuffisance chronique d'investissements productifs, il est donc plus que nécessaire de rappeler les propositions de financement de la protection sociale formulée par la CGT. Celles-ci visent à pénaliser les investissements financiers pour inciter les entreprises à réaliser des investissements productifs créateurs d'emplois qualifiés et de développement des capacités de production. Celles-ci réaffirment d'une part, la cotisation des employeurs et non du « consommateur » à la sécurité sociale, d'autre part la nouvelle répartition des entreprises en fonction de la valeur ajoutée et de la masse salariale et pour finir, un mode de calcul favorisant non pas la réduction des salaires ou le nombre de salariés mais bien le développement de la masse salariale.

La CGT réaffirme la construction d'un nouveau droit, un droit universel de compensation à la perte d'autonomie pour tous qui s'inscrive dans les prérogatives de l'assurance maladie. La perte d'autonomie ne doit pas être vécue comme culpabilisante pour les personnes âgées qui en d'autre temps ont contribué à la croissance des entreprises et donc au développement de l'économie du pays. L'urgence d'une véritable politique de santé publique et de prévention tout au long de la vie (santé scolaire et professionnelle) est à prendre en compte par tous pour une société qui donne à chacun sa place de citoyen quel que soit son âge ou son handicap.